

Solution alternative

Notre solution de crédit redressé est conçue pour vos clients, salariés ou travailleurs autonomes (depuis plus de 2 ans), ayant connu des difficultés en matière de crédit ou ayant déclaré faillite dans le passé, mais qui ont depuis recommencé à rétablir leur crédit. Chaque demande est évaluée sur la base du dossier de crédit et, le cas échéant, du temps passé depuis la libération de la faillite.

OVERVIEW

Termes

- Taux fixe : termes fermés de 1 à 5 ans

Propriétés admissibles

- 1 à 2 unités
- Propriétaire-occupant

Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 % ; une seule fois par année civile¹
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial ; une seule fois par année civile

Durée d'amortissement maximale

- Jusqu'à 35 ans
- Revenu déclaré de T.A. et cote < 600 : jusqu'à 25 ans

Montants de prêt*

- 50 000 \$ à 750 000 \$
- **Revenu déclaré de T.A. et cote < 600** : 50 000 \$ à 500 000 \$
- **Utilisation maximale de valeur nette** : 100 000 \$

* Le montant maximum du prêt est déterminé au cas par cas.

Documents exigés

- Revenu vérifiable
- Revenu déclaré de T.A. depuis plus de 2 ans
- Libération de la faillite depuis 2 ans (les libérations depuis 1 à 2 ans et de moins de 1 an sont considérées au cas par cas)
- Propositions de consommateur et paiement méthodique des dettes sont aussi pris en considération
- **Crédit redressé** : Minimum exigé de 12 mois de notation par une agence d'évaluation du crédit

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com/prêts-hypothécaires**.

¹Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. ²La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ³B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.
603-08-132F (01/08/2014)

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat
- Refinancement

CRITÈRES DE CRÉDIT

- **Cote de crédit min./Ratio PV max. :**
Cote ≥ 540 – jusqu'à 65 % ;
Revenu déclaré de T.A. et cote de 540 à 619 – jusqu'à 60 %* ;
Revenu déclaré de T.A. et cote ≥ 620 – jusqu'à 65 %*
 - **Consultation en matière de crédit, Paiement méthodique des dettes, Consultation en matière de crédit depuis 12 - 24 mois :**
Cote de 540 à 619 – jusqu'à 60 %* ;
Cote ≥ 620 – jusqu'à 65 %*
 - **Libération de faillite :** depuis moins de 2 ans*
- * Le ratio PV max. est déterminé au cas par cas.
- **ABD/ATD max.² :** NA/45 %
 - **Revenu déclaré de T.A. et cote < 600 :** NA/42 %
 - **Libération de faillite depuis moins de 2 ans :** NA/40 %

AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Transférabilité